

Recherches sociographiques



Jean-Marie FECTEAU et Janice HARVEY (dirs), *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 616 p. (Pratiques et politiques sociales et économiques.)

Guy Fréchet

Volume 47, numéro 3, septembre–décembre 2006

Le développement territorial

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/014697ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/014697ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fréchet, G. (2006). Compte rendu de [Jean-Marie FECTEAU et Janice HARVEY (dirs), *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 616 p. (Pratiques et politiques sociales et économiques.)]. *Recherches sociographiques*, 47(3), 703–705. <https://doi.org/10.7202/014697ar>

découle notamment, dans un vocabulaire qui lui est propre et souvent difficile à décoder, ce qu'il désigne par les « valences intensives de *tempo* et de tonicité qui le dirigent », c'est-à-dire, au fond, nos manières arbitraires de nous inscrire dans une durée fictive par l'artifice de notre langage.

Au terme de la lecture de cet ouvrage, je ne suis pas convaincu que nous en savons davantage sur le temps, sinon qu'il interroge les sémioticiens et que ceux-ci peinent à définir leur questionnement. Comment en serait-il autrement pour une question pratiquement éternelle qui a hanté les philosophes et les artistes ? Donnons aux auteurs de cet ouvrage le bénéfice du doute.

Gilles PRONOVOST

*Département des sciences du loisir et de la communication sociale,
Université du Québec à Trois-Rivières.*

Jean-Marie FECTEAU et Janice HARVEY (dirs), *La régulation sociale entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 616 p. (Pratiques et politiques sociales et économiques.)

Cet ouvrage rassemble les textes de plus de 35 collaborateurs issus de présentations entendues lors d'une conférence organisée par le *Centre d'histoire des régulations sociales*, en mai 2003 qui a permis de couvrir une quinzaine de thématiques, tant sur les grands paradigmes de la régulation sociale que sur certaines de ses manifestations en divers lieux et à diverses époques. Ces textes, en français et en anglais, permettent des incursions théoriques et empiriques dans l'univers des régulations sociales et ce, aussi bien au Québec et au Canada que dans d'autres régions (Bourgogne rurale au XVIII^e s., Genève de 1930 à 1950, Rouen), pays (France, Porto-Rico, Chili, Espagne) ou vastes entités (l'Europe occidentale).

Comme Fecteau et Harvey le précisent dans leur texte de présentation, « ... l'objectif central était de réunir autour d'une question contentieuse, la dynamique entre acteurs et institutions, un grand nombre de spécialistes de plusieurs pays, aux champs de recherche très divers afin de partager les perspectives analytiques, de confronter les interprétations et d'approfondir notre compréhension des méthodes historiquement privilégiées dans la résolution des problèmes sociaux de nos sociétés ». C'est ainsi qu'on s'est attardé sur des thématiques particulières, telles que la justice et le crime, l'asile et l'aliénation, la délinquance juvénile, l'enfance en danger, la pauvreté extrême. L'intuition de départ consistait à s'interroger sur le lien entre acteurs et institutions, deux pôles le plus souvent considérés distinctement selon l'affiliation disciplinaire, la théorie privilégiée ou l'école d'appartenance, mais qui devaient bien pouvoir faire l'objet d'un rapprochement. Si les sciences sociales enseignent depuis toujours que le social est plus que la somme des initiatives individuelles, la perspective structuraliste risque aussi d'être mise à mal si on la

purge des motivations des acteurs. Aux seules intentions et motivations, on oppose le rôle des structures sociales et le dialogue de sourds est ainsi souvent consommé. Avec cette volonté de creuser quelque peu la compréhension de la dynamique des liens qu'on suppose entre ces deux pôles, les auteurs ont misé sur un éventail de cas voués à la résolution de problèmes sociaux, comme s'ils pouvaient tous être révélateurs de cette dynamique propre de la régulation sociale. Vaste programme !

Dans un texte de nature plus théorique, Jacques-Guy Petit, sur « Les régulations sociales et l'histoire », oppose les concepts de « contrôle » et de « régulation sociale », le premier ayant été remplacé par le second en tant qu'approche privilégiée ainsi qu'outil de compréhension de la diversité, de l'ambiguïté, de l'indéterminé et des mutations des interactions humaines. Les régulations sociales ne mettent pas seulement en avant le rôle du système mais également celui des acteurs. La perspective historique a permis de privilégier l'observation d'initiatives qui ont contribué à la mise en place de certaines politiques sociales dans les États modernes (traitement de la délinquance et de la criminalité, la protection de l'enfance, la lutte contre la pauvreté), ainsi que de certaines autres avancées (les lois du travail). Plus précisément, l'ouvrage présente les contributions à l'intérieur d'une quinzaine de chapitres, qui portent notamment sur les questions théoriques, le droit, la dynamique des conflits, du crime et du droit en longue durée, le traitement de la folie entre la famille et les institutions, le temps libre et les loisirs, l'économie sociale et l'action communautaire, le patronat et les travailleurs, la prise en charge des enfants, la délinquance juvénile, la religion, la prise en charge des pauvres, la régulation morale et enfin, l'État.

Au hasard des chapitres, le lecteur aura le loisir de s'attarder à quelques contributions originales et bien ficelées. Par exemple, à l'aide de statistiques historiques patiemment reconstruites, Donald Fyson, dans son texte portant sur : « The judicial prosecution of crime in the longue durée, 1712-1965 », a ainsi pu établir le portrait des tendances à très long terme de la criminalité au Québec, à l'instar de ce que quelques auteurs seulement en France ou en Angleterre s'étaient risqués à faire. L'auteur montre que la progression de ces tendances varie bien sûr en fonction des types de crime, mais aussi des époques, qu'il existe un lien entre urbanité et répression, etc. Selon les taux de crimes par 1000 personnes, deux pics assez équivalents auraient déjà été atteints, un premier au milieu du XIX^e siècle avec la turbulence sociale et politique de cette époque, et un second dans les années 1960, à la fin de la période où culmine le résultat d'un siècle d'industrialisation, période également marquée par la turbulence sociale et politique. Autre exemple, sur l'enfance, les contributions comme celle de Jean-Philippe Garneau ou celle de Janice Harvey permettent d'étudier quelques facettes de l'évolution des pratiques de protection de l'enfance. Selon Garneau, certaines prises en charge n'existeraient que pour répondre à un rituel juridique, alors que selon Harvey, d'autres plus institutionnelles, à l'intention notamment des enfants pauvres, permettraient une meilleure compréhension de l'interaction entre le pouvoir et les acteurs au sein des institutions, des lieux de conflit potentiel entre les administrateurs des œuvres et les familles. De même, la contribution de Pedro Fraile permet de poser correctement le problème de la pauvreté entre l'acteur et l'institution, en référence aux questions de

responsabilité individuelle et collective. Les références ici au cas espagnol toutefois, cas manifestement influencé par la philosophie de l'assistance, d'inspiration religieuse, ne permet pas de faire le tour des principes à la fois d'assistance et d'assurance qui, en Europe, ont permis d'établir les principaux fondements de nombre de politiques sociales, dont les politiques de lutte contre la pauvreté.

Le lecteur ne parviendra pas ici à retrouver constamment une référence à une même définition formelle de la régulation sociale, mais on comprend que la recherche de solutions à des problèmes sociaux doit contribuer plus largement à un modèle de « régulation sociale », qui s'exercerait aussi du bas vers le haut, et non seulement à celui d'un « contrôle social », qui ne s'exercerait que du haut vers le bas. L'attention se porte tout autant sur des problèmes sociaux dont l'ampleur et la portée demeurent très variables, surtout dans la perspective multidisciplinaire et sur des objets aussi divers que ceux qui ont été privilégiés. Ces objets constituent des révélateurs de la construction de la cohésion sociale dans nos sociétés contemporaines, à travers les mécanismes formels et informels de la régulation sociale. Il s'agit d'initiatives dont la consolidation s'est échelonnée sur plusieurs décennies, pour lesquels les gains furent souvent partiels et assez minces, mais dont le cumul finit par constituer des acquis qui apparaissent ainsi plus sûrement avec le recul du temps.

Les textes présentés contribuent certainement à l'approfondissement de la compréhension de la dynamique de la régulation sociale, un bien vaste objet que les éditeurs ont réussi à bien cerner et pour lequel les études présentées constituent de bons révélateurs.

Guy FRÉCHET

*Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
Gouvernement du Québec.*
